

Accord de libre-échange

Il est révélateur que le gouvernement veuille forcer les deux chambres du Parlement à adopter ce projet de loi. Il déploiera tous les efforts possibles à cette fin, car il veut éviter de laisser les Canadiens décider du sort de cet accord commercial dans le cadre d'élections générales. Le gouvernement aurait-il peur de la démocratie? Pourquoi craint-il que le Sénat n'adopte pas le projet de loi? Si cela se produisait, des élections seraient déclenchées et les Canadiens pourraient se prononcer à ce sujet.

Les ministériels nous demandent comment nous pouvons agir ainsi dans les domaines de compétence provinciale. C'est très facile pour eux. Savez-vous ce qui s'est passé après la victoire de MacKenzie King aux élections de 1926?

M. McDermid: Rafrâchissez-nous la mémoire.

M. Hopkins: Je ne rafrâchis pas la mémoire du député, je lui apprends des choses parce qu'il ne sait évidemment pas de quoi il parle. Le fait est que, pour une raison quelconque, la question n'est pas passée sous la juridiction des provinces et que le Sénat dominé par les conservateurs a voté en faveur du projet de loi sur les pensions de vieillesse après 1926. MacKenzie King a représentée la même proposition et elle a été acceptée par la Chambre des communes et le Sénat. Si c'était inconstitutionnel en 1925, pourquoi ne l'était-ce plus en 1926? C'est parce que les gouvernements conservateurs ne se soucient que de leur intérêt du moment. Ils ne tiennent pas compte des intérêts à long terme du pays. Comme mon collègue, le député d'Algoma, l'a dit, ils ne pensent qu'à sacrifier le pays.

Ils ne veulent pas déranger Washington pour ne pas entacher l'image de M. Mulroney. Mais qu'est-ce que ça peut bien faire? Son ami est à la veille de quitter la scène américaine et lui-même est à la veille de quitter la scène canadienne. Nous reviendrons à la raison. La démocratie reprendra ses droits et les Canadiens auront leur mot à dire. Laissons le peuple décider.

Mme Sparrow: Avons-nous voté sur la politique énergétique?

M. McDermid: Rappelez-vous le contrôle des prix et des salaires.

M. Hopkins: Je suis content, monsieur le Président. Mon message passe. Le premier ministre s'opposait à cet accord en 1983. Le ministre des Finances (M. Wilson) riait de l'actuel ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) parce qu'il favorisait un tel accord. Le premier ministre et le ministre des Finances se moquaient de lui durant la campagne à la direction du parti, mais il était le seul à dire la vérité. Et maintenant, ce ne sont plus seulement les conservateurs, mais tous les Canadiens qui rient du ministre du Commerce extérieur parce qu'il n'a même pas lu le texte de l'accord.

Protégeons la constitution du Canada et reconnaissons que ce projet de loi empiète sur la compétence des provinces. Que l'histoire du projet de loi sur les pensions de vieillesse avant et après les élections de 1926 serve de leçon à nos collègues d'en face. Ils ont défait la première loi sur les pensions de vieillesse

au Canada. Ils prétendent maintenant avoir été élus pour adopter cet accord de libre-échange alors qu'il ne figurait même pas dans leur programme électoral. Ils n'ont pas de mandat du peuple canadien pour le réaliser.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer à cette étape-ci du débat. Nous débattons maintenant de la motion n° 5, qui cerne un certain nombre de dispositions de l'accord commercial qui, selon nous, devraient être supprimées. Vient en tout premier lieu celle qui permet des investissements américains illimités au Canada.

Je tiens à poser tout d'abord deux ou trois questions. Les députés savent-ils que, parmi les pays industrialisés de l'hémisphère occidental, c'est le Canada qui présente presque l'économie la plus fortement soumise à la propriété étrangère et à un contrôle étranger? Plus que tout autre pays occidental industrialisé à l'exception de la Belgique, le Canada est assujéti à la propriété étrangère et au contrôle étranger de son économie.

Quelle envergure prend ce contrôle étranger? Cinquante p. 100 de notre secteur industriel est sous contrôle étranger ou la propriété d'étrangers. Si l'on excepte le secteur financier, soit les banques canadiennes, on se rend compte que 35 p. 100 de notre économie est entre les mains d'étrangers ou sous contrôle étranger. Cela devrait-il nous inquiéter?

On sait que les Japonais s'inquiètent de ce qu'une partie de leur économie soit sous contrôle étranger. Trois p. 100 de l'économie niponne appartient à des étrangers et cela inquiète les Japonais dans plusieurs secteurs. Ils estiment qu'il n'est pas bon d'avoir trop d'investissements étrangers, car ce sont alors des étrangers qui décident de leur avenir.

De plus en plus de décisions concernant l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants sont prises non pas à Vancouver, à Toronto, à Calgary ni à Montréal, mais bien à Tokyo, Dallas, Amarillo, Los Angeles, New York, Chicago et Hambourg. Cela doit inquiéter quelque peu les Canadiens.

Que dire de nos amis américains, qui se situent de l'autre côté de l'équation commerciale que nous débattons ce soir? Quatre p. 100 de l'économie américaine est la propriété d'étrangers. Le Congrès américain a tenu un débat spécial il y a quelques semaines sur les inquiétudes que soulève aux États-Unis le fait que la propriété étrangère a atteint les 4 p. 100. Si l'économie des États-Unis appartenait à l'étranger dans une proportion de 35 p. 100, il y aurait une révolte générale dans ce pays.

Pourtant, le gouvernement du Canada, constatant que 50 p. 100 de notre secteur industriel appartient à l'étranger et que 35 p. 100 de l'ensemble de notre économie appartient à l'étranger, cherche à accroître encore davantage la propriété étrangère. En fait, le gouvernement veut ouvrir toutes grandes les portes et dire aux Américains que la chasse est ouverte au Canada, qu'ils peuvent venir au Canada et acheter tout ce qu'ils veulent. Le gouvernement ne posera aucune question, sauf si le marché envisagé dépasse 150 millions de dollars.